

# Lettre d'info

## Novembre 2024



1er rdv tripartite

Définition de projets  
Début de PPR



Stages  
+3 mois



2ème rdv tripartite

Formations  
+6 mois



Recherche d'emploi  
+9 mois



3ème rdv tripartite

Extension et fin de PPR  
+12 mois

## MDPH



Maison  
Départementale  
des Personnes  
Handicapées



Indépendamment de votre PPR, vous pouvez effectuer une démarche auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin de bénéficier d'aides diverses, selon votre situation.

Vous pouvez notamment obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), qui peut faciliter l'obtention d'aides financières diverses après votre PPR, tant dans le milieu professionnel que pour votre situation personnelle.

Considérant les délais de réponse assez longs (4 mois minima), il peut être utile de monter votre dossier de demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé durant votre PPR.

Voici deux liens internet pour vous aider :

- [MDPH de Charente Maritime](#)

- [Formulaire CERFA](#)

## POINT STATUT

### L'entretien annuel d'évaluation



Chaque année, vous devez être évalué par votre responsable hiérarchique direct, et l'entretien fait l'objet d'un compte-rendu qui sera porté à votre dossier individuel. Il est vivement conseillé de réaliser cet entretien, ces comptes-rendus sont régulièrement demandés en cas de mutation, cela peut faire partie d'un processus de recrutement et vous être demandé dans le cadre de votre reclassement.

Néanmoins, en PPR, cet entretien annuel doit être adapté pour tenir compte de la spécificité de votre situation. Votre N+1 peut être votre référent PPR, ou le Secrétaire de Mairie/DGS. Concernant les objectifs à atteindre, ils doivent être modifiés pour refléter le travail réalisé en PPR : participation à des formations, réalisation de stages, recherches actives d'emplois, comptes rendus réguliers, etc.

*Pensez-bien à informer votre employeur !*

## FOCUS DU MOIS

### Le CV

Outil essentiel à la recherche d'emploi, votre CV fera l'objet de modifications au cours de votre PPR afin de correspondre à votre nouveau projet professionnel ; de plus, il doit refléter toutes les actions de stage et de formation réalisées en un an !



**Comment faire ?** Selon votre degré d'expertise, vous pouvez réaliser votre CV sur Word ou Publisher, ou une suite bureautique gratuite type « Libre Office », etc. Désormais, de nombreux sites vous permettent de réaliser des CV modernes et attractifs : essayez le site [CANVA](#), facile d'accès et intuitif !

**À noter :** Si vous souhaitez une relecture de votre CV, vous pouvez solliciter votre employeur et le CDG 17. Des ateliers collectifs sont organisés par le CDG 17 et des formations CNFPT sont aussi proposées : pensez à vous y inscrire !

**Le saviez-vous ?** Si nécessaire, vous pouvez vous faire accompagner par un Conseiller Numérique au sein de la [Maison France Service](#) la plus proche de chez vous.

## PROCHAIN ATELIER PPR

Mardi 12/11/2024

[Cliquez-ici pour le lien TEAMS](#)

Merci de prévenir en cas d'absence

## MOOC—CNFPT

[Marchés publics](#)

[Etat civil](#)

[Finances locales](#)

[Les concessions](#)

## Recherche d'emploi

Pour vos recherches d'emploi, pensez à utiliser le site [Choisir Le Service Public](#), qui répertorie tous les postes vacants des 3 fonctions publiques.